

Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole
Parce que j'aime ça ... encore plus !





Orientations gouvernementales en matière d'action bénévole
Parce que j'aime ça... encore plus !



Mot de la ministre

À titre de ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et responsable de l'action bénévole, j'ai le plaisir de présenter les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole pour les prochaines années. Elles jettent les bases de notre intervention pour contribuer à la participation active de citoyennes et de citoyens engagés dans leur communauté.

Faisant écho à plusieurs des recommandations formulées par les membres du Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles dans le rapport final qu'ils ont déposé en décembre 2002, les pistes d'intervention qui sont exposées dans le présent document cherchent à promouvoir l'engagement bénévole et à appuyer de manière concrète les organismes.

Les thèmes centraux sur lesquels sera axée l'action du gouvernement du Québec seront entre autres la recherche, la promotion, le soutien à la formation ainsi que la reconnaissance. De plus, les initiatives qui émanent du milieu pour structurer la concertation intersectorielle seront également soutenues, notamment la mise sur pied du Réseau de l'action bénévole au Québec.

Le gouvernement du Québec souhaite, par ce soutien, faciliter le déploiement de la générosité et de la solidarité dans toutes les régions et au sein des différentes composantes du milieu bénévole, sur la base des constats et des préoccupations observés depuis l'Année internationale des bénévoles au Québec.

Ensemble, nous pouvons soutenir les communautés pour que s'exprime cette force vive que représente l'action bénévole.

NICOLE LÉGER



L'engagement du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec

Un défi majeur attend le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec : celui de mettre en place les conditions favorables pour faciliter l'engagement de citoyennes et de citoyens dans leur communauté.

Et pourquoi ce défi? Afin de répondre aux personnes qui ont besoin d'une attention spéciale pour éclairer leur vie, pour rendre le bonheur à la portée de la main, au cœur d'un geste de bonté et de compassion.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec est un organisme qui se veut un espace humain facilitant le soutien à la collectivité et permettant au gouvernement du Québec de contribuer directement au développement social d'une communauté.

C'est donc avec la conscience de ce mandat que le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec entend prendre acte des nouveaux défis qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec et se mettre aux services des citoyennes et citoyens qui désirent s'investir socialement.

Inspirés par la contribution des bénévoles de toutes les régions du Québec, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour réaliser les attentes qui nous sont exprimées. À l'instar des milliers de femmes et d'hommes qui travaillent à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens, nous voulons contribuer à cet essor.

Ce document d'orientations gouvernementales représente donc pour le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec un engagement qui mérite toute notre énergie et notre considération. Nous comptons accomplir les actions qui y sont annoncées avec tout le respect et l'enthousiasme qui caractérisent les initiatives dans nos communautés.

Il y a eu un temps pour la réflexion. Il faut maintenant passer à l'action du cœur, à l'action bénévole.

Le directeur général,

DANIEL JEAN

Remerciements

Nous tenons à remercier chacune des personnes qui ont contribué à cette démarche, et plus particulièrement les membres du Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec, dont les travaux ont servi de base à la préparation du présent document. Ces personnes sont :

Madame Suzanne Paré
Présidente

Madame Chantale Blais
Fédération des centres d'action bénévole du Québec

Monsieur Marc-André Caron
Conseil québécois du loisir

Monsieur Yvan Daigle
Centraide – secteur public

Madame Shirlane Day
Assemblée des Centraide du Québec

Madame Marjolaine Lalonde
Association des gestionnaires de ressources bénévoles du Québec,
secteur Santé et services sociaux

Monsieur Gilles Léveillé
Oxfam-Québec

Monsieur Jean Ouellet
Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

Madame Nicole Ouellet
Fondation Berthiaume-Du Tremblay

Monsieur Gaétan Robitaille
Sports-Québec

Monsieur Marc Turgeon
Regroupement québécois des conseils régionaux de l'environnement

Monsieur Pierre Vigeant
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Madame Hélène Wavroch
Conseil des aînés

Table des matières

Mot de la ministre	3
L'engagement du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec	5
Remerciements	7
Introduction	11
1 L'action bénévole au Québec	13
1.1 La définition de l'action bénévole	13
1.2 La place des bénévoles au sein des organismes communautaires	13
1.3 Les défis de l'engagement bénévole	14
2 Les actions structurantes posées par le gouvernement du Québec	17
2.1 La création du FAACA et du SACA	17
2.2 Le prix Hommage bénévolat-Québec	18
2.3 L'Année internationale des bénévoles	19
2.4 La Déclaration nationale sur l'action bénévole	20
2.5 Les travaux de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec	21
3 Les orientations gouvernementales 2003-2006	23
3.1 Le soutien à la concertation multisectorielle	23
3.2 Le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole	25
3.3 La promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement	27
3.4 Le soutien à la formation des bénévoles	29
3.5 La reconnaissance de l'action bénévole	31
4 Sommaire des actions à poser pour 2003-2006	33
Annexe 1 : La Déclaration nationale sur l'action bénévole	37
Annexe 2 : Le prix Hommage bénévolat-Québec	41
Annexe 3 : La composition du Comité interministériel de l'action communautaire	43

Introduction

Parmi toutes les formes d'expression citoyenne que l'on trouve au sein de nos collectivités, celle de l'engagement bénévole représente certainement l'une des plus méconnues. De fait, si la plupart des Québécoises et des Québécois se font une certaine idée de ce qu'est le bénévolat, peu saisissent à quel point cet engagement est fondamental pour notre cohésion sociale.

Tant par le nombre de personnes visées que par l'étendue exceptionnelle de ses champs d'intervention, l'action bénévole tisse des liens étroits de solidarité entre les différents groupes de notre société. Les réseaux institutionnels, communautaires, sociaux et même politiques reposent en effet, à des degrés divers, sur l'engagement libre et volontaire de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec.

En contrepartie, pour altruiste qu'elle soit, l'action bénévole ne pose pas moins d'importants défis aux organismes, associations et institutions dont les services, voire la survie, reposent souvent de façon significative sur le temps consacré bénévolement. Au cours des dernières années, différentes problématiques ont été portées à l'attention des gestionnaires et des décideurs, notamment en matière de recrutement et d'encadrement des ressources bénévoles.

Ces défis ont été particulièrement mis en évidence au cours de l'Année internationale des bénévoles au Québec, dont l'un des objectifs principaux visait justement à écouter les bénévoles des différents milieux pour connaître davantage leurs préoccupations. Au terme d'une consultation élargie à laquelle ont participé des centaines de bénévoles, le Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec a été déposé en mai 2002. Ce rapport reprenait plusieurs des préoccupations soulevées lors de la consultation.

Pour donner suite aux recommandations formulées dans ce dernier rapport final, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, a regroupé, au sein du Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec, douze représentants d'associations de différents secteurs. Ces personnes avaient pour mandat de proposer à la ministre des pistes concrètes d'action pouvant répondre aux besoins des personnes bénévoles. Le 5 décembre 2002, le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec a déposé sa proposition de plan d'action à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et responsable de l'action bénévole, madame Nicole Léger.

Le présent document constitue, à la base, une réponse aux recommandations formulées par le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec. Il vise plus précisément à soumettre les orientations du gouvernement du Québec en traçant d'abord un portrait de l'action bénévole au Québec et en rappelant les actions qu'il a posées jusqu'ici pour soutenir l'action bénévole, puis à présenter les actions concrètes qu'il entend prendre au cours des prochaines années.

1 L'action bénévole au Québec

1.1 La définition de l'action bénévole

L'action bénévole occupe un espace important au Québec. Elle se déploie de façon distincte et autonome en complément de l'action des milieux professionnels. Son activité est portée par des individus ou des groupes agissant de leur propre initiative et sans perspective directe de rémunération, en vue d'apporter des solutions ou une aide pour répondre à un besoin de la collectivité.

L'action bénévole constitue donc l'un des principaux catalyseurs permettant le renforcement de la vie sociale et elle demeure fondamentale à toute société recherchant son plein développement social.

Comment se manifeste l'action bénévole? Notamment par le renforcement des liens, par l'insertion des personnes dans des réseaux de solidarité directe, par l'émergence de nouvelles façons de vivre ensemble et par l'enrichissement des rapports sociaux et des rapports collectifs afin de contrer la solitude ou l'exclusion.

1.2 La place des bénévoles au sein des organismes communautaires

Selon les données québécoises de Statistique Canada¹ pour l'année 2000, 19 % des personnes âgées de 15 ans et plus (1 135 500 personnes) ont réalisé des activités d'entraide directe ou de bénévolat au sein d'organismes ou d'associations.

Cette participation des bénévoles se fait dans différents secteurs. Pour l'année 2000, les catégories d'organismes au sein desquels ont été pratiquées les activités bénévoles sont entre autres les organismes des services sociaux (où sont engagés 34 % des bénévoles), ceux de la culture et de divertissement (31,6 %), les organismes religieux (13,4 %) et les organismes de santé (12,4 %).

1. Statistique Canada, *Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation*, 2000. Voir également Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, bulletin numéro 3, volume 6, juin 2002.

Les rôles de ces bénévoles au sein des organismes sont multiples et portent tant sur les tâches administratives que sur la prestation directe de services. L'enquête de Statistique Canada fait ressortir que les catégories d'activités bénévoles les plus pratiquées sont d'organiser ou de superviser des activités ou des événements, de siéger au sein d'un conseil d'administration, d'effectuer du travail de bureau ou de remplir des fonctions administratives, de fournir des soins de soutien, de solliciter des fonds ou de recueillir et de redistribuer de la nourriture.

Toutefois, en raison de la diversité de ses secteurs d'intervention et de ses multiples variantes, l'engagement bénévole demeure une réalité fort complexe qui pose un certain nombre de défis pour les organismes et les associations qui en dépendent. Des secteurs font face à des défis de taille qu'il faut relever afin d'assurer l'accomplissement de leurs actions.

1.3 Les défis de l'engagement bénévole

Lors des activités de réflexion tenues durant l'Année internationale des bénévoles au Québec, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les gestionnaires et les bénévoles. Ces préoccupations correspondent à autant de défis auxquels les organismes et les associations devront s'attaquer au cours des prochaines années afin de maintenir leurs services auprès de la population.

De récentes recherches tendent d'ailleurs à corroborer le diagnostic posé par les bénévoles et les gestionnaires durant l'Année internationale des bénévoles au Québec² : essoufflement, recrutement difficile, responsabilisation accrue des gestionnaires et des bénévoles, etc.

La complexification des tâches effectuées par les bénévoles illustre bien les préoccupations des gestionnaires et des bénévoles, notam-

2. Notamment l'étude du Conseil des aînés, *État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec*, 2002. Voir également *Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec*, 2002.

ment dans le secteur de la santé et des services sociaux où les usagers éprouvent souvent des problèmes plus lourds qui nécessitent des soins réguliers de plus en plus pointus. Les bénévoles de ce secteur se trouvent régulièrement dans des situations où ils doivent assumer des tâches très complexes.

De la même manière, le recrutement de nouveaux bénévoles demeure un exercice généralement difficile, particulièrement auprès des jeunes, des nouveaux retraités, des nouveaux arrivants ainsi que des personnes vivant avec un handicap. Ces difficultés de recruter une relève adéquate amènent une pression accrue sur les bénévoles actuels, qui mène souvent à leur essoufflement.

Par ailleurs, les organismes ont exprimé à maintes reprises leurs difficultés à financer les activités d'encadrement et de formation, si nécessaires au maintien des bénévoles, surtout dans un contexte de spécialisation des tâches.

Ces quelques exemples font état des préoccupations qui risquent de devenir, à terme, des sources de démotivation qui rendront encore plus difficiles le maintien et le recrutement des bénévoles, accentuant les difficultés éprouvées par les associations et les organismes. C'est pour répondre à cette situation que le gouvernement du Québec a, au cours des dernières années, mené plusieurs actions.

2 Les actions structurantes posées par le gouvernement du Québec

Reconnaissant l'importance significative du milieu bénévole au sein de notre société, le gouvernement du Québec a entrepris, au cours des dernières années, diverses initiatives destinées à mieux comprendre la complexité du milieu bénévole et de ses différentes composantes, tout en cherchant des pistes novatrices de soutien. À cet égard, l'Année internationale des bénévoles au Québec aura constitué un moment charnière de l'évolution des relations entre le gouvernement du Québec et le milieu bénévole. Bien avant cependant, des actions concrètes avaient été posées.

2.1 La création du FAACA et du SACA

En 1995, afin de concrétiser son engagement au regard du milieu communautaire, le gouvernement du Québec créa le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) et le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA). La mission première du Fonds était de soutenir la réalisation de la mission d'organismes communautaires intervenant dans différents secteurs d'activité, notamment celui de la défense collective des droits.

En cours de route, le rôle intersectoriel du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec s'est accentué au sein du gouvernement. C'est dans cette optique qu'il reçut en 1997 le mandat d'élaborer, puis de mettre en œuvre la toute première politique gouvernementale vouée au milieu communautaire. Lancée publiquement en septembre 2001 au terme d'importants travaux effectués en concertation, la politique intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* vise à reconnaître le rôle social des organismes communautaires en mettant en œuvre des dispositifs de soutien répondant à leurs besoins.

Le mandat de mise en œuvre qui fut dévolu au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec lors de l'adoption de cette politique gouvernementale fut accompagné d'un autre mandat, plus directement lié à l'action bénévole. Le Conseil des ministres confia

effectivement au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec la responsabilité de mieux connaître le secteur bénévole, de trouver des pistes de soutien pour ce secteur et de collaborer à l'organisation de l'Année internationale des bénévoles au Québec (voir la section 2.3).

Ces actions devaient s'inscrire en continuité des activités de reconnaissance envers l'engagement bénévole dont le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec a la responsabilité depuis 1997, en assurant, entre autres, la coordination de l'organisation du prix Hommage bénévolat-Québec.

2.2 Le prix Hommage bénévolat-Québec

Le prix Hommage bénévolat-Québec est un prix gouvernemental instauré en 1997 (voir l'annexe 2). Il représente une marque de reconnaissance formelle de l'engagement exceptionnel de femmes, d'hommes et d'organismes de toutes les régions du Québec. Par ce prix, le gouvernement du Québec souhaite promouvoir et reconnaître le geste bénévole sous toutes ses formes.

L'organisation du prix a été placée sous la coordination du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec. Le comité de sélection est composé de représentants d'associations des milieux bénévoles et public.

Les prix sont remis afin de reconnaître l'assiduité et la générosité de personnes bénévoles de tous les coins du Québec ou encore afin de souligner les approches novatrices d'organismes communautaires en matière d'encadrement et de soutien à leurs ressources bénévoles.

Lors d'événements particuliers, des catégories se sont également ajoutées de façon ponctuelle. En 1998, une catégorie soulignant la participation de bénévoles lors de la crise du verglas a été présentée. De la même manière, lors de l'Année internationale des bénévoles 2001, une catégorie spéciale est venue mettre à l'honneur la

participation de bénévoles à l'échelle internationale. Pour l'édition 2003, la participation des jeunes bénévoles a été mise en évidence.

Cette reconnaissance des actions posées par les bénévoles s'est également manifestée par le soutien du gouvernement du Québec à l'Année internationale des bénévoles au Québec en 2001.

2.3 L'Année internationale des bénévoles

L'Organisation des Nations Unies proclama l'année 2001 comme Année internationale des bénévoles. Les objectifs de l'Année internationale des bénévoles au Québec étaient les suivants :

- mettre en perspectives les retombées de l'engagement bénévole en matière de développement social et de soutien à la démocratie;
- susciter un intérêt pour l'action bénévole à la grandeur du Québec et mobiliser la population;
- encourager et soutenir la participation bénévole dans toutes les couches de la population;
- alimenter et faire participer les principaux acteurs des milieux communautaires, privé et public sur le plan de l'engagement bénévole;
- créer des passerelles entre les initiatives locales, régionales, nationales et internationales pour faciliter la concertation.

Dans le but de soutenir les activités devant mener à l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement du Québec a octroyé à la Fédération des centres d'action bénévole une somme d'un million de dollars. Le Comité de l'Année internationale des bénévoles au Québec a été mis en place par la suite afin de regrouper des représentants de 26 secteurs d'activité liés à l'action bénévole. Des comités régionaux ont également été formés pour assurer le déploiement des activités en région.

Les événements tenus durant l'Année internationale des bénévoles au Québec ont permis de jeter les bases d'une concertation intersectorielle qui n'avait été que partiellement possible auparavant.

Les rencontres de ce comité ont démontré toute la pertinence de ces relations multisectorielles, d'où ont émergé des préoccupations communes malgré des réalités souvent bien différentes.

De plus, les activités de concertation tenues durant l'Année internationale des bénévoles au Québec ont donné voix aux bénévoles de toutes les régions. Les informations recueillies se sont avérées très utiles pour tracer un portrait des pratiques bénévoles actuelles, d'en saisir les limites et de dégager des pistes d'action. Le Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec, diffusé en mai 2002, a permis de colliger l'ensemble de ces éléments.

L'Année internationale des bénévoles au Québec a donc assuré, ici comme ailleurs, une visibilité accrue au milieu bénévole, sensibilisant davantage les différentes instances décisionnelles aux besoins et aux retombées de l'engagement bénévole. Le gouvernement du Québec s'y est montré très ouvert.

2.4 La Déclaration nationale sur l'action bénévole

Profitant des activités de reconnaissance et de concertation organisées dans le cadre de l'Année internationale des bénévoles, le gouvernement du Québec a tenu à faire un geste solennel pour marquer sa réelle volonté de promouvoir et de soutenir l'engagement citoyen des Québécois (voir l'annexe 1).

C'est ainsi qu'en novembre 2001 était dévoilée à l'Assemblée nationale la Déclaration nationale sur l'action bénévole. En plus de reconnaître les fondements de l'action bénévole, cette déclaration présente les engagements du gouvernement du Québec, qui consistent à :

- intensifier son action visant la reconnaissance, la promotion et le soutien de l'action bénévole dans la société québécoise;
- souligner les réalisations des bénévoles;
- faire appel à l'ensemble des forces vives de la nation québécoise pour les inciter à soutenir l'action bénévole;

- favoriser la participation des milieux d'action bénévole aux diverses instances où ils peuvent faire valoir leur expertise et leurs points de vue sur les orientations gouvernementales;
- améliorer les connaissances sur l'ensemble des questions relatives à l'action bénévole et aux milieux dans lesquels elle s'exerce;
- considérer l'action bénévole comme une contribution essentielle qui demeure distincte des services publics sous la responsabilité de l'État.

Fort de ces engagements, le gouvernement du Québec a voulu concrétiser son soutien pour répondre adéquatement aux besoins exprimés par les bénévoles. Dans la foulée de ces engagements, et en cherchant à mettre à contribution l'expertise de représentants de secteurs clés de l'action bénévole, le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec a été formé à l'été de 2002.

2.5 Les travaux de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec

Comme il a été mentionné précédemment, l'Année internationale des bénévoles au Québec s'est avérée un moment exceptionnel pour susciter la discussion et la réflexion sur les différents enjeux de l'action bénévole. Des réseaux se sont créés, des besoins et des préoccupations ont été exprimés et des pistes d'action ont été suggérées. C'est pour dégager une action cohérente à partir de ces constats que le gouvernement du Québec a tenu à regrouper des représentants d'organismes et d'associations liés étroitement aux ressources bénévoles.

Le mandat du Comité de suivi l'Année internationale des bénévoles au Québec était fort simple : soumettre au gouvernement du Québec des propositions sur des actions concrètes à entreprendre pour répondre aux préoccupations des bénévoles. Les travaux du Comité ont débuté en septembre 2002. S'inspirant au départ des

recommandations formulées dans le Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec, les membres du Comité se sont employés à dégager des pistes d'action.

Le 5 décembre 2002, le Comité a déposé à la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion et responsable de l'action bénévole, madame Nicole Léger, une proposition de plan d'action.

Cette matière a permis de nourrir la réflexion du gouvernement du Québec, qui a débouché sur les orientations présentées à la section suivante.

3 Les orientations gouvernementales 2003-2006

Le gouvernement du Québec a, au cours des dernières années, démontré une écoute certaine face aux préoccupations du milieu bénévole, comme en témoigne la précédente énumération des activités qu'il a soutenues au moins partiellement. Poursuivant dans cette voie, le gouvernement du Québec propose ici ses orientations en matière d'action bénévole pour la période 2003-2006.

Ces orientations s'inscrivent en continuité des actions posées et répondent de façon concrète aux préoccupations exprimées par les bénévoles et les gestionnaires. Elles témoignent également d'une volonté réelle de travailler en étroite concertation avec les représentants des différents secteurs du milieu bénévole.

Les orientations gouvernementales en matière d'action bénévole tournent autour des principaux axes suivants :

- le soutien à la concertation multisectorielle;
- le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole;
- la promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement;
- le soutien à la formation des bénévoles;
- la reconnaissance de l'action bénévole.

Ces grands thèmes seront repris dans les pages qui suivent afin de dégager les actions que le gouvernement du Québec entend prendre au cours des prochaines années.

3.1 Le soutien à la concertation multisectorielle

Les activités menées durant l'Année internationale des bénévoles au Québec ont permis de mettre en relief la nécessité de la concertation structurée entre les secteurs d'intervention, si différents soient-ils. Dans le Rapport final de l'Année internationale des bénévoles au Québec, on enjoignait justement les instances gouvernementales à « soutenir une structure multisectorielle nationale afin de favoriser la réalisation d'activités communes à plusieurs secteurs de l'action bénévole ».

Le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec a également fait sienne cette recommandation. Il a précisé la forme de cette instance, sa mission et une possible composition devant inclure les acteurs intéressés par l'action bénévole, notamment les organismes communautaires, les organismes bénévoles et les organismes de philanthropie. Des membres du Comité de suivi ont d'ailleurs travaillé activement à jeter les bases de l'instance permanente, qui a obtenu en janvier 2003 sa dénomination sociale sous le nom de Réseau de l'action bénévole au Québec.

En conformité avec les engagements de sa politique intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, le gouvernement du Québec entend respecter l'autonomie du Réseau, qui doit déterminer avec précision sa mission, ses moyens d'action ainsi que les membres qui en font partie.

Le gouvernement du Québec voit cependant dans cet organisme le véhicule par excellence de la concertation et de la structuration du milieu bénévole à la grandeur du Québec.

De plus, afin de répondre aux demandes exprimées par le milieu, le gouvernement du Québec veillera, par l'entremise du Réseau de l'action bénévole au Québec, à soutenir la mise en place de lieux de concertation locaux et régionaux afin que s'y rassemblent les personnes qui cherchent à développer l'action bénévole.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND :

- contribuer au soutien financier du Réseau de l'action bénévole au Québec;
- considérer le Réseau de l'action bénévole au Québec comme l'un de ses interlocuteurs privilégiés en matière d'action bénévole;
- travailler en collaboration avec le Réseau dans les différentes actions qu'il envisage pour soutenir le milieu bénévole;
- s'assurer que les représentants du milieu bénévole puissent faire entendre leur voix au sein des différentes instances gouvernementales;
- évaluer les meilleurs moyens de soutenir la mise en place de lieux de concertation locaux et régionaux afin de regrouper les personnes qui s'intéressent au développement de l'action bénévole.

Responsabilité et échéancier

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec sera mandaté pour réaliser ces différents volets de l'action gouvernementale. Il devra étudier les possibilités de financement pluriannuel du Réseau dès l'exercice 2003-2004. Par ailleurs, le soutien à la concertation sur une base locale et régionale sera étudié durant l'exercice 2004-2005.

3.2 Le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole

Les difficultés éprouvées par des secteurs particuliers au cours des dernières années demeurent souvent des réalités méconnues qui émanent de phénomènes sociétaux complexes. Si certains secteurs ont été relativement bien étudiés, par exemple la situation de l'engage-

ment bénévole auprès des aînés³, il reste que plusieurs questions demeurent en suspens.

Le Comité de suivi de l'Année internationale des bénévoles au Québec a entre autres établi que les questions suivantes devaient être étudiées de façon prioritaire :

- la participation bénévole chez les jeunes;
- les besoins de formation dans certains secteurs;
- la détermination des secteurs qui font face à une pénurie de bénévoles et la définition des causes.

À ces thèmes de recherche pourraient s'ajouter ceux de l'impact socioéconomique de l'action bénévole et des variations des pratiques bénévoles des Québécoises et des Québécois par rapport aux autres pays, ainsi que celui des transformations structurelles du milieu bénévole qui ont cours actuellement.

Le gouvernement du Québec a déjà contribué, au cours des dernières années, à soutenir la réalisation de travaux de recherche sur différents aspects de l'action bénévole. Mentionnons ici les travaux menés par le Secrétariat au loisir et au sport sur le bénévolat en loisir. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec a également reçu, en 2001, le mandat de poursuivre les efforts de recherche sur les enjeux de l'action bénévole.

3. Conseil des aînés, *État de la participation dans un bénévolat en mouvance au Québec*.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND :

- créer un comité de travail, en concertation avec des représentants de ministères visés, du Réseau de l'action bénévole au Québec et des associations sectorielles, pour définir les orientations en matière de recherche;
- soutenir des projets de recherche qui émanent du milieu communautaire, et mandater le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec pour que 150 000 \$ soient consacrés à cette fin;
- diffuser les informations disponibles par l'entremise du site Internet du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec.

Responsabilité et échéancier

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec aura la responsabilité de mettre en place le comité de travail au cours de l'exercice 2003-2004. De plus, il devra adapter ses programmes dès l'exercice 2003-2004 pour réserver une enveloppe aux projets de recherche tout en assurant leur diffusion.

3.3 La promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement

La promotion de l'action bénévole est intrinsèquement liée au recrutement des bénévoles, la première facilitant grandement le second. L'impact de l'engagement bénévole sur les collectivités reste souvent méconnu pour une grande partie de la population. De la même manière, les possibilités qu'offre l'action bénévole comme source de satisfaction personnelle ne sont pas suffisamment diffusées.

Des activités de promotion telles la Semaine de l'action bénévole et, à une plus grande échelle, l'Année internationale des bénévoles, représentent certainement des moyens efficaces pour promouvoir l'engagement bénévole, mais ils demeurent insuffisants.

Afin de soutenir la promotion de l'action bénévole pour qu'elle augmente la participation des citoyennes et citoyens, le gouvernement du Québec entend mener de front plusieurs actions interpellant l'ensemble de la société.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND :

- adopter un logo officiel des bénévoles du Québec ayant reçu l'approbation du milieu et l'utiliser dans ses moyens officiels de communication;
- diffuser la Déclaration nationale sur l'action bénévole auprès des municipalités du Québec pour qu'elles en adoptent les principes;
- soutenir financièrement la réalisation de la Semaine de l'action bénévole grâce à une enveloppe particulière de 5 000 \$ par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, et en faire la promotion auprès de l'ensemble de la société;
- définir les pistes d'action qui peuvent être déployées au sein du gouvernement afin de stimuler la participation bénévole, notamment par les programmes existants et en évaluant la possibilité de mettre au point un programme visant à faciliter la participation bénévole des employés de l'État dans les communautés.

Responsabilité et échéancier

Le gouvernement du Québec entreprendra les démarches, dès l'exercice 2003-2004, pour adopter un logo officiel des bénévoles au Québec. De plus, le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec veillera, au cours de la même année, à diffuser la Déclaration nationale sur l'action bénévole au sein des municipalités. Un comité de travail sera formé en 2004-2005, sous la coordination du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, afin d'évaluer la possibilité d'intégrer la promotion de l'action bénévole aux programmes gouvernementaux existants et de définir un programme visant à faciliter l'engagement bénévole des employés de l'État.

3.4 Le soutien à la formation des bénévoles

La complexification des tâches des bénévoles constitue une réalité avec laquelle doivent composer plusieurs organismes dont les usagers exigent des soins de plus en plus spécialisés, par exemple dans le secteur des services sociaux. Les bénévoles des différents secteurs ont répété à maintes reprises à quel point ces besoins de formation sont réels et criants.

De la même manière, les membres des conseils d'administration font face à des responsabilités civiles accrues. Pour bien connaître l'étendue de leurs devoirs et responsabilités, ils doivent recevoir une formation appropriée.

Le gouvernement du Québec a déjà soutenu, au cours des dernières années, l'élaboration de formations, notamment dans le cadre du Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome ou de programmes particuliers au sein des régies régionales de la santé et des services sociaux. Malgré cela, il ressort que ce soutien accordé demeure insuffisant pour répondre aux besoins des bénévoles en région.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND :

- maintenir le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, et réserver 150 000 \$ de l'enveloppe disponible à des projets de formation;
- déterminer et arrimer les programmes de soutien à la formation des bénévoles disponibles au gouvernement du Québec et évaluer la pertinence d'en définir d'autres pour les besoins émergents en région;
- évaluer la possibilité de mettre au point un programme devant favoriser la circulation des outils de formation entre les différentes régions.

Responsabilité et échéancier

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec aura la responsabilité de réserver un montant de 150 000 \$ dans l'enveloppe du Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome pour des projets de formation, dès l'exercice 2003-2004. Il aura aussi le mandat de répertorier et d'évaluer les programmes de soutien à la formation des bénévoles qui existent au gouvernement du Québec et d'en présenter de nouveaux, si besoin est, pour soutenir la tenue d'activités de formation en région, entre 2003 et 2006. Le Comité interministériel de l'action communautaire⁴ pourra étudier la possibilité de mettre au point de tels programmes.

4. Voir sa composition à l'annexe 3.

3.5 La reconnaissance de l'action bénévole

Le geste bénévole est, à la base, une action libre et gratuite dont les motivations varient d'une personne à une autre. Pour essentielle qu'elle soit, cette action ne peut se substituer aux services publics, dont la responsabilité incombe à l'État, comme le stipule la Déclaration nationale sur l'action bénévole. Les bénévoles ne peuvent en ce sens être utilisés pour pallier un manque de ressources institutionnelles. Cela reviendrait à dénaturer leur action et à les utiliser comme main-d'œuvre à bon marché.

Pour assurer le respect de ces fondements au sein de l'appareil administratif, le gouvernement du Québec entend élaborer un code d'éthique pour les organismes publics et parapublics. Ce code tiendra compte des balises que doivent respecter les gestionnaires publics dans la gestion des bénévoles.

Les ministères et organismes gouvernementaux sont déjà interpellés, à l'occasion de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur l'action communautaire, à reconnaître les besoins des organismes communautaires en matière d'action bénévole. Du point de vue des bénévoles, la reconnaissance peut également prendre la forme d'un hommage à leur généreuse contribution à l'édification d'une société juste et solidaire. Le gouvernement du Québec se doit de maintenir ces marques de reconnaissance et d'en assurer une large diffusion.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENTEND :

- élaborer et adopter un code d'éthique pour baliser l'action des organismes publics et parapublics en matière d'utilisation des ressources bénévoles;
- maintenir et développer le prix Hommage bénévolat-Québec afin de reconnaître les citoyennes et les citoyens du Québec dans tous les secteurs d'activité bénévole.

Responsabilité et échéancier

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec devra, au cours de l'exercice 2003-2004, rédiger le code d'éthique en collaboration avec les instances gouvernementales appropriées, en plus de maintenir de façon continue la remise du prix Hommage bénévolat-Québec.

4 Sommaire des actions à poser pour 2003-2006

Le soutien à la concertation multisectorielle

Actions	Mandataire	Échéancier
Contribuer au soutien financier du Réseau de l'action bénévole au Québec.	SACA	2003-2004
Considérer le Réseau de l'action bénévole au Québec comme l'un de ses interlocuteurs privilégiés en matière d'action bénévole.	SACA	2003-2006
Travailler en collaboration avec le Réseau dans les différentes actions qu'il envisage pour soutenir le milieu bénévole.	SACA	2003-2006
S'assurer que les représentants du milieu bénévole puissent faire entendre leur voix au sein des différentes instances gouvernementales.	SACA	En continu
Évaluer les meilleurs moyens de soutenir la mise en place de lieux de concertation locaux et régionaux afin de regrouper les personnes qui s'intéressent au développement de l'action bénévole.	SACA	2004-2005

Le soutien à la recherche sur les enjeux de l'action bénévole

Actions	Mandataire	Échéancier
Créer un comité de travail, en concertation avec des représentants de ministères visés, du Réseau de l'action bénévole au Québec et des associations sectorielles, pour définir les orientations en matière de recherche.	SACA et Comité interministériel de l'action communautaire	Septembre 2003
Soutenir des projets de recherche qui émanent du milieu communautaire, et mandater le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec pour que 150 000 \$ soient consacrés à cette fin.	SACA	2003-2004
Diffuser les informations disponibles par l'entremise du site Internet du SACA.	SACA	2003-2006

La promotion de l'action bénévole et le soutien au recrutement

Actions	Mandataire	Échéancier
Adopter un logo officiel des bénévoles du Québec ayant reçu l'approbation du milieu et l'utiliser dans ses moyens officiels de communication.		Semaine de l'action bénévole, avril 2004
Diffuser la Déclaration nationale sur l'action bénévole auprès des municipalités du Québec pour qu'elles en adoptent les principes.	SACA	2003-2004
Soutenir financièrement la réalisation de la Semaine de l'action bénévole grâce à une enveloppe particulière de 50 000 \$ par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, et en faire la promotion auprès de l'ensemble de la société.	SACA	2004-2005
Définir les pistes d'action qui peuvent être déployées au sein du gouvernement afin de stimuler la participation bénévole, notamment par les programmes existants et en évaluant la possibilité de mettre au point un programme visant à faciliter la participation bénévole des employés de l'État dans les communautés.	SACA et Conseil du trésor	2004-2005

Le soutien à la formation des bénévoles

Actions	Mandataire	Échéancier
Maintenir le Programme de soutien aux projets de développement de l'action communautaire autonome du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, et réserver 150 000 \$ de l'enveloppe disponible à des projets de formation.	SACA	2003-2004
Déterminer et arrimer les programmes de soutien à la formation des bénévoles disponibles au gouvernement du Québec et évaluer la pertinence d'en définir d'autres pour les besoins émergents en région.	SACA, ministères et organismes gouvernementaux visés	2003-2006
Évaluer la possibilité de mettre au point un programme devant favoriser la circulation des outils de formation entre les différentes régions.	SACA et Comité interministériel de l'action communautaire	2003-2004

La reconnaissance de l'action bénévole

Actions	Mandataire	Échéancier
Élaborer et adopter un code d'éthique pour baliser l'action des organismes publics et parapublics en matière d'utilisation des ressources bénévoles.	SACA	2004-2005
Maintenir et développer le prix Hommage bénévolat-Québec afin de reconnaître les citoyennes et les citoyens du Québec dans tous les secteurs d'activité bénévole.	SACA, ministères et organismes gouvernementaux visés	2003-2006

Annexe 1 La Déclaration nationale sur l'action bénévole

Considérant que la Déclaration universelle des droits de l'Homme énonce à son article premier que « tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Considérant la reconnaissance des libertés fondamentales inscrites à l'article 3 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et portant sur la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

Considérant l'importance que le gouvernement du Québec accorde à la dignité de la personne humaine et à la nécessité d'en favoriser le plein épanouissement au sein de la société québécoise.

Considérant que la société québécoise s'appuie sur des institutions politiques démocratiques et sur une société civile marquée par la diversité de ses initiatives et de ses réalisations.

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le développement d'une culture politique et sociale qui soutient l'exercice des droits et libertés.

Considérant la volonté du gouvernement du Québec, exprimée expressément dans une politique gouvernementale, de reconnaître l'action communautaire dans toutes ses dimensions.

Considérant que l'année 2001 a été proclamée Année internationale des bénévoles par l'Organisation des Nations Unies.

Le gouvernement du Québec tient à souligner l'indispensable apport des bénévoles au bon fonctionnement de la société québécoise dans tous les domaines et champs d'activité. Il saisit le moment exceptionnel que représente l'Année internationale des bénévoles pour reconnaître que l'action bénévole :

- est une manifestation vivante et généreuse de la liberté, de la volonté et de la capacité des citoyennes et des citoyens du Québec de se regrouper pour consacrer du temps non rémunéré à l'édification d'une société plus juste, plus égalitaire et plus ouverte sur le monde, favorisant ainsi la solidarité sociale et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité;
- est une manifestation de la possibilité, pour toute citoyenne et pour tout citoyen, sans égard à son origine, à sa religion, à son âge et à sa condition physique, sociale ou économique, de s'engager librement dans des activités correspondant à ses intérêts et à ses choix personnels;
- est un puissant moyen d'entraide, de soutien mutuel et de responsabilisation individuelle et collective;
- favorise le développement d'une citoyenneté active et d'une démocratie participative;
- permet de mettre en valeur la richesse et la diversité des ressources intellectuelles, professionnelles, spirituelles, matérielles ou autres dont disposent les personnes qui offrent leurs services bénévolement et d'en faire profiter les membres de la collectivité;
- est une source d'épanouissement humain;
- contribue à l'éclosion de nouvelles compétences et à l'acquisition des connaissances;

- suscite la réalisation d'activités destinées à améliorer la qualité de vie en apportant des solutions innovatrices aux défis de notre époque.

En conséquence, le gouvernement du Québec s'engage à :

- intensifier son action visant la reconnaissance, la promotion et le soutien de l'action bénévole dans la société québécoise;
- souligner les réalisations des bénévoles;
- faire appel à l'ensemble des forces vives de la société québécoise pour les inciter à soutenir l'action bénévole;
- favoriser la participation des milieux d'action bénévole aux diverses instances où ils peuvent faire valoir leur expertise et leurs points de vue sur les orientations gouvernementales;
- améliorer les connaissances sur l'ensemble des questions relatives à l'action bénévole et aux milieux dans lesquels elle s'exerce;
- considérer l'action bénévole comme une contribution essentielle qui demeure distincte des services publics sous la responsabilité de l'État.

Annexe 2 Le prix Hommage bénévolat-Québec

Hommage bénévolat-Québec est un prix remis par le gouvernement du Québec à des bénévoles et à des organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à souligner la grande générosité de personnes engagées dans leur communauté et l'initiative d'organismes communautaires qui se distinguent dans le développement de l'action bénévole. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec est responsable de l'organisation du prix.

Les catégories

Une première catégorie, « Bénévole en action », souligne l'engagement de personnes qui se sont distinguées au sein de leur communauté par des gestes bénévoles soutenus et constructifs. Une deuxième catégorie, « Organisme en action », vise à reconnaître les interventions novatrices des organismes communautaires pour promouvoir l'action bénévole ainsi que pour encadrer et soutenir les bénévoles. Enfin, une dernière catégorie, « Jeune Bénévole – Prix Claude-Masson », rend hommage à des personnes âgées de 14 à 30 ans qui, malgré leur jeune âge, ont manifesté une générosité exceptionnelle en s'engageant bénévolement dans leur milieu.

La remise du prix

Les lauréates et les lauréats du prix Hommage bénévolat-Québec reçoivent comme objet de reconnaissance une sculpture *Tara*, créée pour ce prix par deux artisans du Québec, messieurs Serge Roy et Gregory Schlybeurt du Cercle de créativité Terra de Laval. La sculpture symbolise l'altruisme et le don de soi dans sa forme la plus pure.

Les prix sont remis par le ministre responsable de l'action communautaire et bénévole, au cours d'une cérémonie qui se tient à l'Assemblée nationale sous la présidence du premier ministre du Québec. Un parchemin signé par le premier ministre ainsi que par le ministre responsable est également remis à chacune des lauréates et chacun des lauréats.



Annexe 3 La composition du Comité interministériel de l'action communautaire

- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, qui assure la coordination
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Environnement
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- Ministère des Régions
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées du Québec
- Secrétariat à la condition féminine
- Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat au loisir et au sport
- Secrétariat aux aînés
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Société d'habitation du Québec

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome

Québec 